

Image not found or type unknown



## changement de prénom et bail de location

Par **Maud23**, le 11/10/2022 à 13:20

Bonjour,

suite à un changement de prénom, quelles démarches faire concernant ma location (mes propriétaires sont des particuliers) ?

Puis-je simplement ajouter une lettre signée par eux et moi déclarant ce changement de prénom avec un justificatif ?

Ils ne sont pas pointilleux avec les démarches administratives, le plus simple leur va le mieux en général.

Mais, pour me protéger en cas de litige ultérieur, est-ce suffisant?

Merci par avance, cordialement

Par **Visiteur**, le 11/10/2022 à 13:27

BjR

Il s'agirait donc d'un changement au niveau de l'Etat-civil, accordé par le procureur de la République ?

Par **Maud23**, le 11/10/2022 à 13:30

Bonjour

oui, c'est un accord officiel, mon acte de naissance a été mis à jour.

Par **yapasdequoi**, le 11/10/2022 à 13:43

Bonjour,

Vous envoyez simplement le justificatif par courrier RAR au bailleur en leur demandant aussi d'établir dorénavant vos quittances à votre nouvelle identité.

Par **Maud23**, le **11/10/2022 à 13:46**

Bonjour,

merci beaucoup pour votre réponse. Je vais l'appliquer.

Bien cordialement

Par **Pierrepauljean**, le **11/10/2022 à 13:59**

bonjour

il serait necessaire d'établir un avenant au bail (il doit reprendre les identités des parties, l'adresse du bien , la date de prise d'effet du bail) en indiquant que par suite de la décision du procureur de la république en date du , l'identié du locataire est dorénavant .....

si les propriétaires délivrent un congé en application de l'article 15, l'huissier demandera la copie du bail.....: il faudra être en mesure de produire la nouvelle identité du locataire

Par **Maud23**, le **11/10/2022 à 14:20**

Merci beaucoup pour ces précisions très utiles.

Bien cordialement.